Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20261005-10_2026_01-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SÉANCE DU 01.10.2026

Date de la convocation : 24/09/2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 3

Date d'affichage : 05/10/2026

L'an deux mil vingt-six et le premier du mois d'octobre à 18 heures 48, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur PERREAU Frédéric, Maire.

Présents : PERREAU Frédéric, DUVAL-BLAIZE Cécile, PAUL Marie-Christine, LAMBERT Emmanuel, MARSHALL Catherine, COSTENOBLE Luc, NIETO Jean-Marc, LEZEC Karine, BRIERE Yoan, FAURE Anaëlle, LE NORMARD Christian, LEVREL Yann.

Absent : JACQ Frédéric (procuration à Madame LEZEC Karine), PHILIPPE Anne (procuration à Monsieur BRIERE Yoan), BUREAU Elise (procuration à Monsieur LEVREL Yann).

Secrétaire de séance art L.2121-15 du CGCT : LEVREL Yann

DÉLIBÉRATION N° 01

AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DU COMMERCE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DU DÉMARRAGE DES TRAVAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux vont être réalisés sur le domaine public routier départemental, dans le cadre du projet d'aménagement sécuritaire du carrefour du Commerce avec création d'un cheminement doux, situé sur la route départementale n° 88.
Ces travaux comprennent notamment l'aménagement et la sécurisation du carrefour ainsi que la création d'un cheminement destiné aux déplacements des piétons.

CONSIDERANT que ces travaux portent sur le domaine public routier départemental et qu'il convient de définir les modalités d'aménagement et d'entretien des équipements de voirie réalisés dans le cadre de cette opération ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, à cet effet, de passer une convention avec le Département des Côtes-d'Armor relative à l'aménagement et à l'entretien des équipements de voirie sur le domaine public départemental ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département des Côtes-d'Armor relative à l'aménagement et à l'entretien des équipements de voirie sur le domaine public départemental, dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour du Commerce sur la RD 88 ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20261005-10_2026_01-DE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PERREAU Frédéric, Maire,

Délibération certifiée exécutoire par affichage et transmission au représentant de l'Etat le 05.10.2026



LEVREL Yann,
Secrétaire de séance

